



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Développement des interfaces de transport de voyageurs

Fort d'un premier bilan positif, le Canton veut poursuivre son engagement en faveur des déplacements multimodaux

Initiée en 2019, la Stratégie cantonale de développement des interfaces vise à faciliter les échanges entre plusieurs modes de transport pour un même trajet et réduire l'impact environnemental de nos déplacements. Un premier crédit de 20,5 millions de francs, adopté par le Grand Conseil en 2019, a jusqu'ici permis de soutenir les études et la réalisation de nombreux projets d'interfaces ainsi que de planifier le réseau de parkings d'échange (P+R) sur l'ensemble du territoire cantonal. Fort de cet élan, le Conseil d'Etat demande aujourd'hui au Grand Conseil un second crédit-cadre de 23,9 millions de francs afin de poursuivre son soutien auprès des porteurs de projet. Il répond également à des interpellations des députés Kilian Duggan et Alberto Mocchi.

La mobilité représente plus du tiers des émissions de GES générées dans notre canton, dont l'essentiel provient de nos déplacements individuels motorisés. Levier majeur dans la réduction de ces émissions, les interfaces – tels que les P+R, les gares routières et les stations vélos (B+R) – permettent de faciliter l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement, diminuant ainsi les distances parcourues en voiture au profit des transports publics et de la mobilité active.

Améliorer la qualité de ces interfaces et augmenter le nombre de places de stationnement automobile et deux-roues à proximité des gares ferroviaires est indispensable afin de passer efficacement du bus au train ou de la voiture et du vélo aux transports publics, et répondre ainsi aux besoins croissants de mobilité et d'intermodalité. Raison pour laquelle le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un crédit de 23,9 millions de francs pour poursuivre son soutien financier et son accompagnement technique auprès des communes et entreprises de transport, dans la continuité du premier crédit adopté par le Grand Conseil en 2019.

Une stratégie cantonale engagée avec succès

Aujourd'hui, le premier crédit de 20,5 millions est entièrement engagé. Il a permis de subventionner plus de trente projets d'interfaces vaudoises de transport – à différents stades d'avancement (études préliminaires et de projet, réalisation) – dans toutes les régions du canton (cf. carte en annexe). A cela vient s'ajouter une dizaine de demandes complémentaires pour des projets dont l'éligibilité a été confirmée, actuellement en attente d'un subventionnement cantonal. Un premier bilan réjouissant, qui traduit l'engouement des communes et des entreprises de transport à s'engager, dans une vision à long terme et partenariale pour le développement et l'amélioration de leurs infrastructures.

La première enveloppe a également permis de planifier le réseau des parkings d'échange à l'échelle du canton. Ce résultat a été atteint en conduisant, avec les associations régionales et les communes, huit études de planification pour définir la localisation des P+R et B+R, leurs dimensions (nombre de places) et leurs modalités de gestion (tarifs et conditions d'accès) afin d'élaborer un réseau équilibré et cohérent avec les principes directeurs de la stratégie.

Un soutien à poursuivre

Le second crédit-cadre permettra au Canton de poursuivre sa participation financière aux études et à la réalisation des projets d'interfaces actuels ou à venir. Il offrira aux maîtres d'ouvrage un soutien de poids pour la concrétisation de ces derniers, souvent irréalisables avec leurs seules ressources. Il devrait également donner un élan aux communes et entreprises de transport qui n'ont à ce jour pas encore initié de projets d'aménagement d'interfaces reconnues d'intérêt cantonal. Le Canton poursuivra également son accompagnement technique auprès des porteurs de projet lors des phases d'études préliminaires.

Concrètement, le soutien financier cantonal prendra la forme d'un subventionnement à hauteur de 50 % des coûts de réalisation des interfaces d'importance cantonale (plateformes d'échange bus, B+R). Pour les P+R, la subvention couvre également le 50% des charges non couvertes par les recettes sur l'ensemble de la durée de vie de l'ouvrage. Ces subventions cantonales pourront être cumulées aux subventions fédérales prévues dans le cadre du Fonds pour les routes nationales et trafic d'agglomération.

Pour rappel, la stratégie des interfaces de transport de voyageurs s'inscrit dans la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire, telle que définie par le Plan directeur cantonal (PDCn). Elle est également cohérente et complémentaire à la stratégie cantonale de promotion du vélo. En favorisant le report modal, le développement des interfaces contribue à créer les conditions favorables à l'utilisation combinée du vélo avec les transports publics et à limiter les déplacements en voiture, participant ainsi à la préservation de l'environnement, à l'amélioration de la qualité de l'air et du fonctionnement du réseau routier.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 février 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat

TÉLÉCHARGEMENT(S)